AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2903
FR0004050300-FS1220

12 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 12 décembre 2017, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 27 novembre 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE OPEN et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 550 523 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 6,43% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE OPEN sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 8 décembre 2017, 549 973 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 6,42% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 8 568 249 actions représentant 10 941 552 droits de vote.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 568 249 actions représentant 10 925 121 droits de vote.